

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Madame Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
Monsieur Bernard UTHURRY donne pouvoir à Monsieur Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

❧❧❧

**8 - RECOMPENSES AUX LAUREATS DES BALCONS ET MAISONS FLEURIES
2016**

Madame Maylis DEL PIANTA expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie organise chaque année un concours des maisons et jardins fleuris qui permet de récompenser les 3 meilleurs lauréats dans les 3 catégories : maison avec jardin, maison de ville, balcons et fenêtres.

Dans chaque catégorie :

- le premier prix correspond à un montant de 150 €.
- le second prix correspond à un montant de 100 €.
- Le troisième prix correspond à un montant de 75 €.

Ce qui équivaut à une enveloppe globale de 975 €.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ces prix aux lauréats.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 23 novembre 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

